

Dossier Appel à Projet 2021

Résidence artistique

THEATRE DE MON DESERT

Période concernée par les résidences
mars 2021 à juillet 2022

Mise à jour suite au Conseil Municipal du 14 décembre 2020

Nom de la structure ou du porteur de projet :

.....
.....

Adresse du siège social :

.....
.....

Adresse de correspondance (si différente) :

.....
.....

Téléphone / adresse mail / site internet :

.....
.....

	Président(e)	Directeur(trice) ou Administrateur(trice) de la structure	Personne en charge de la demande de subvention (préciser la fonction)
Nom			
Numéro de téléphone fixe			
Numéro de tél. portable			
Courriel			

Intitulé du projet :

.....
.....
.....
.....
.....

Cadre réservé à l'administration

N° de la demande :

Reçue le :

AR en date du :

Service gestionnaire :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR

A remplir obligatoirement

Nature juridique de l'organisme :

Objet de l'organisme :

Date de création : Capital :

Code NAF :

N° SIRET :

N° de récépissé en préfecture :
.....

Affiliation (réseau, fédération) :
.....

N° de licence d'entrepreneur de spectacle (le cas échéant) :

Catégorie de la licence :

La structure est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

La structure dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes ? oui non

L'organisme récupère-t-il la T.V.A. : oui non

Nombre d'adhérents (dont adhérents nancéiens) :

Nombre de bénévoles :

Nombre total de salariés (en équivalent temps plein travaillé) :

Nombre d'emplois aidés (préciser la nature de l'aide) :

Lieu(x) d'activité de l'association :
.....
.....

Rayon d'action de l'association (Ville/ Agglomération/ Département Région/ National) :
.....
.....

Montant de la carte d'adhésion à l'association :
.....

Renseignements certifiés exacts,
Fait à.....
Le.....

Signature et cachet,
(Qualité du signataire),

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PROJET

Création 2021 2022 2023

1^{ère} étape 2021 2022

2^{ème} étape 2021 2022

Type de résidence sollicitées
(détails dans les critères en
annexe)

Résidence de reprise de création (5 à 7 jours)

Période envisagée :

Résidence d'adaptation de spectacle (7 à 14 jours)

Période envisagée :

Résidence de création (14 à 28 jours)

Période envisagée :

Coût total de l'opération exprimé : H.T. T.T.C.

Montant de la subvention sollicitée : Taux % :

Le cas échéant, coût estimatif de l'étape 2022 du projet : H.T. T.T.C.

1. Présentation du projet

Titre du projet :

.....
.....

Description du projet assorti d'une note d'intention :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Actions culturelles envisagées autour de la Résidence (cette demande ne s'applique qu'aux résidences de longue durée)

.....
.....
.....
.....

Public ciblé :

Date de première et lieu :

.....

Nombre d'emplois générés par le projet (préciser intermittents, Temps plein, Temps Partiel) :

.....
.....

Avez-vous vous déjà bénéficié d'une subvention de la Ville ? oui non

Si oui, préciser l'année, le montant et le projet :

.....
.....

L'association et / ou le projet est-il soutenu par :

- l'Etat
- la Région
- le Département.....
- la Métropole

Préciser la nature de l'aide ou du conventionnement :

2. Coproductions confirmées

Structure Coproductrice			Montant de la Coproduction
Dénomination	Ville	Pays	
			€
			€
			€
			€
			€
			€

3. Préachats et achats confirmés

Lieux de diffusion		Dates de diffusion	Nombre de représentations	Montant du préachat ou de la cession
Dénomination	Ville			
		du.....au.....		€
		du.....au.....		€
		du.....au.....		€
		du.....au.....		€
		du.....au.....		€
		du.....au.....		€

Coproductions ou achats en cours de négociation :

.....

Renseignements certifiés exacts,
 Fait à.....
 Le.....

Signature et cachet,
 (Qualité du signataire),

En cas d'attribution d'une aide municipale, le bénéficiaire s'engage à faire figurer sur l'ensemble de ses supports de communication :

« Avec le soutien financier de la Ville de Nancy »



Afin d'accompagner les projets artistiques professionnels dans leur création et dans leur visibilité auprès du public et des professionnels (presse, diffuseurs....) la Ville de Nancy met en place un appel à projet pour des résidences de création au Théâtre de Mon Désert.

Par vote au Conseil Municipal du 14 décembre 2020, ce dispositif a été aménagé afin de répondre aux nouveaux besoins liés à la crise sanitaire du COVID-19 qui modifie les modalités et la temporalité de mise en œuvre des projets artistiques relevant du spectacle vivant.

Les critères commun:

- Les résidences sont limitées à **10 accueils maximum tout dispositif confondu**.
- Le soutien accordé fait l'objet d'une convention à signer entre les deux partenaires.
- Un soutien à la résidence ne peut être cumulé avec un soutien à la création sur l'exercice 2021.
- Il ne peut être accordé par projet qu'un seul soutien à la résidence de création de longue durée
- Une compagnie qui bénéficierait d'une résidence longue (de plus de 3 mois) ou serait compagnie associée au CDN – Théâtre de la Manufacture, au CCAM, au CCN-Ballet de Lorraine, ne pourrait pas bénéficier d'une résidence à la Ville.

Ces accueils en résidence s'entendent comme suit :

1- Résidence de courte durée «reprise de création»: 5 à 7 jours

Il s'agit d'une résidence permettant à l'équipe artistique de reprendre un spectacle dont la diffusion a été brutalement interrompue par la crise sanitaire.

A- Le principe de cette résidence :

Pour la Ville de Nancy :

La Ville de Nancy met à la disposition d'une équipe artistique Le Théâtre de Mon Désert en ordre de marche pour une durée de **5 à 7 jours entre mars 2021 et juillet 2022**.

Les moyens techniques et matériels de cette résidence sur la base d'une fiche technique rédigée en amont,

Une aide financière permettant la rémunération des artistes dont le montant sera établi en fonction du budget présenté **sans toutefois dépasser 2 000 €**,

Ces temps de résidence sont susceptibles d'être valorisés dans différents supports de communication de la Ville de Nancy.

Ouverture des temps de travail aux diffuseurs

B- Les critères :

- être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 en cours de validité ;
- présenter un plan de diffusion du spectacle de 3 dates ou plus, 2 dates pour la danse et les ensembles musicaux.
- prévoir dans le plan de financement de cette résidence, la rémunération des artistes
- décrire l'environnement administratif et professionnel de la compagnie ;

À noter : Le soutien à la reprise de création concerne les projets ayant bénéficié ou non du dispositif de soutien à la création mis en place par la Ville de Nancy.

2- Résidence de moyenne durée «adaptation de spectacle»: 7 à 14 jours

Il s'agit d'une résidence permettant à l'équipe artistique d'adapter aux contraintes sanitaires la mise en scène d'un spectacle en cours de diffusion ou en dernière étape de création.

A- Le principe de cette résidence :

Pour la Ville de Nancy :

La Ville de Nancy met à la disposition d'une équipe artistique Théâtre de Mon Désert en ordre de marche pour une durée de **7 à 14 jours entre mars 2021 et juillet 2022**.

les moyens techniques et matériels de cette résidence sur la base d'une fiche technique rédigée en amont,

une aide financière permettant la rémunération des artistes dont le montant sera établi en fonction du budget présenté **sans toutefois dépasser 4 000 €**,

Ces temps de résidence sont susceptibles d'être valorisés dans différents supports de communication de la Ville de Nancy.

Ouverture possible des temps de travail aux diffuseurs

B- Les critères :

- être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 en cours de validité ;
- présenter un plan de diffusion du spectacle de 3 dates ou plus, 2 dates pour la danse et les ensembles musicaux.
- prévoir dans le plan de financement de cette résidence, la rémunération des artistes
- décrire l'environnement administratif et professionnel de la compagnie ;

À noter : Le soutien à l'adaptation de spectacle concerne les projets ayant bénéficié ou non du dispositif de soutien à la création mis en place par la Ville de Nancy.

3. Résidences de création de longue durée : 2 à 4 semaines

Poursuite du dispositif existant

A- Le principe de cette résidence :

Pour la Ville de Nancy :

La Ville de Nancy met à la disposition d'une équipe artistique

le Théâtre de Mon Désert en ordre de marche pour une durée de **2 à 4 semaines (séquençables ou non sur la saison de mars 2021 à juillet 2022)**,

les moyens techniques et matériels de cette résidence sur la base d'une fiche technique rédigée en amont,

une aide financière permettant la rémunération des artistes dont le montant sera établi en fonction du budget présenté **sans toutefois dépasser 6 000€**,

Ces temps de résidence sont susceptibles d'être valorisés dans différents supports de communication de la Ville de Nancy

Pour l'équipe artistique :

L'équipe artistique s'engage à faire partager certaines étapes du projet avec le public le plus large (rencontres, ateliers, animations, étapes de travail, sortie de résidence,...) à définir au dépôt de la candidature.

B- Les critères

- être titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 2 en cours de validité ;
- présenter un plan de diffusion du spectacle (ou des démarches en cours) comprenant au moins trois dates arrêtées au moment du dépôt du dossier à l'exception de la danse et des ensembles musicaux (2 dates) ;
- prévoir dans le plan de financement, la rémunération des artistes sur un temps de répétition d'une durée à préciser par le porteur sur le temps de la résidence et de restitution du travail de résidence ainsi que le budget de diffusion ;
- justifier de coproductions ou des démarches en cours ;
- décrire l'environnement administratif et professionnel de la compagnie ;
- proposer une note d'intention précisant le projet de création, sa dimension et son ambition ;
- rechercher l'innovation dans la mise en scène, la chorégraphie ou la mise en espace de la création ;
- les publics seront pris en compte dans le montage du projet de résidence (restitution d'étapes de travail, lectures, ...) ;
- présenter un budget en adéquation avec l'ambition affichée du projet, inviter sur une ou plusieurs étapes de travail en résidence, un artiste (dramaturge, chorégraphe, musicien,...) au titre de conseiller ;
- domiciliation du siège social sur le territoire de l'agglomération nancéienne.

En cas de fermeture au public de la salle Poiré, celle-ci pourra accueillir gracieusement dans les conditions ci-dessus des compagnies en résidence sur la base d'une convention de partenariat.

PIECES A FOURNIR EN UN EXEMPLAIRE

Rappel : Seules les associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 peuvent obtenir une subvention. La transmission de l'ensemble de ces pièces est obligatoire pour que la demande de subvention puisse être prise en compte. Le service instructeur se réserve le droit de demander toute pièce nécessaire à la compréhension du dossier. Les SCIC peuvent élargir à ce dispositif

Pour une première demande de subvention

- Statuts de l'organisme,
- Relevé d'identité bancaire aux noms et adresse du demandeur
- Composition du conseil d'administration et du bureau de l'association,
- Date et le numéro de récépissé de déclaration de création de l'association en Préfecture,
- Date d'inscription de la création de l'association au journal officiel,
- Présentation de la structure (création, historique, parcours de la Direction artistique, projets de développement, axes de travail, bilans de diffusion et de fréquentation)...

A chaque demande de subvention

- Bilan prévisionnel actif et passif 2020 (le bilan définitif est à transmettre dès après l'Assemblée Générale)
- Situation prévisionnelle du Compte et état de trésorerie arrêtés au 1er décembre 2020 (la situation définitive est à transmettre dès clôture des comptes 2020)
- Rapport d'activités, compte d'exploitation et bilan 2019 adoptés par l'Assemblée Générale
- Pré-rapport d'activités arrêté au 1er décembre 2020
- Budget prévisionnel de l'année 2021 de la structure (obligatoirement sur le formulaire annexé à la fiche) et programme d'activités annuel prévisionnel,
- Budget prévisionnel du projet (obligatoirement sur le formulaire annexé à la fiche) et description détaillée de ce projet (contenu, planning de réalisation et de diffusion),
- S'il s'agit de la poursuite d'un projet financé lors du précédent exercice :
 - Bilan moral et financier et évaluation de l'action 2020
 - Revue de presse,
 - Supports de communication réalisés à cette occasion,
- Demande présente signée par la personne ayant qualité pour engager l'organisme.
- Bilan de diffusion pour les compagnies

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant la collectivité à l'adresse suivante :

Ville de Nancy Centre de Ressources de la Vie Associative
Hôtel de Ville de Nancy
CO n°1
54035 Nancy Cedex

IMPORTANT

Les dossiers sont à retourner à l'adresse ci-dessous

Centre de Ressources de la Vie Associative
Hôtel de Ville de Nancy
CO n°1
54035 Nancy Cedex

vie-associative@mairie-nancy.fr

03.83.85.33.69

Avant le 31 décembre 2020

Contacts - Renseignements

emmanuelle.giraud2@mairie-nancy.fr / 03 83 32 95 11

**BUDGET PREVISIONNEL 2021
DU PROJET POUR LEQUEL LA PARTICIPATION
DE LA VILLE EST SOLLICITEE**

*Document à compléter et à retourner
avec les pièces à joindre au dossier de demande de subvention 2021*

Merci de remplir un budget par projet

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

CHARGES DIRECTES AFFECTEES A L'ACTION	Montant	PRODUITS - RESSOURCES DIRECTES LIEES A L'ACTION	Montant
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services		Coproductions	
Achats matières et fournitures		Préachat, vente (cession)	
Autres fournitures		Recettes de billetterie	
61 - Services extérieurs		Prestations de services et ventes de marchandises	
Locations		74 - Subventions d'exploitation (1)	
Entretien et réparation		Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Assurance		-	
Documentation		-	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Région(s) (préciser) :	
Déplacements, missions non permanents		-	
Publicité, publication		Département(s) (préciser) :	
Déplacements, missions permanents		-	
Services bancaires, autres		Structures intercommunales (préciser) :	
63 - Impôts et taxes		-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Commune(s) (préciser) :	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnel artistique		-	
permanents (salaires nets)		Organismes sociaux (à détailler) :	
permanents (charges sociales)		-	
non permanents (cachets nets)		-	
non permanents (charges sociales)		Fonds Européens (préciser)	
64 - Charges de personnel technique			
permanents (salaires nets)		Lorraine Emploi (emplois aidés)	
permanents (charges sociales)		CNASEA (emploi aidés)	
non permanents (cachets nets)		Autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)	
non permanents (charges sociales)			
64 - Charges de personnel administratif			
permanents (salaires nets)		75 - Autres produits de gestion courante	
permanents (charges sociales)			
non permanents (cachets nets)		76 - Produits financiers	
non permanents (charges sociales)		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
65 - Autres charges de gestion courante		TOTAL 1	
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles		87 - Contributions volontaires en nature	
68 - Dotation aux amortissements		Bénévolat	
TOTAL 1		Prestations en nature	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		Dons en nature	
Prestations de service		TOTAL 2	
Mise à disposition gratuite de biens			
Personnel bénévole		TOTAL GENERAL	
TOTAL 2			
TOTAL GENERAL			

BUDGET PREVISIONNEL 2021 DE LA STRUCTURE

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
60 - Achat		70 - vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures		Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement		Recettes d'exploitation	
Autres fournitures		Co-Production	
61 - Services extérieurs		74 - Subventions d'exploitation	
Sous traitance générale		Etat (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)) :	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) (préciser) :	
Assurance		-	
Documentation		-	
Divers		Département(s) (préciser) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Déplacement, missions non permanents		Structures Intercommunales (préciser) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions permanents		Commune(s) :	
Frais postaux et de télécommunications		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération		-	
Autres impôts et taxes (SACD,SACEM)		-	
64 - Charges de personnel artistique		Fonds Européens (préciser)	
permanents (salaires nets)		Lorraine Emploi (emplois aidés)	
permanents (charges sociales)		CNASEA (emplois aidés)	
non permanents (cachets nets)		Autres aides, dons ou subventions affectées (préciser)	
non permanents (charges sociales)		75 - Autres produits de gestion courante	
64 - Charges de personnel technique		Dont cotisations	
permanents (salaires nets)			
permanents (charges sociales)			
non permanents (cachets nets)			
non permanents (charges sociales)			
64 - Charges de personnel administratif			
permanents (salaires nets)			
permanents (charges sociales)			
non permanents (cachets nets)			
non permanents (charges sociales)			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66 - Charges financières		77 - Produits exceptionnels	
67 - Charges exceptionnelles		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
68 - Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)		79 - Transferts de charges	
TOTAL I		TOTAL I	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Prestations en nature		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens		Dons, aides en nature	
Personnel bénévole		Bénévolat	
TOTAL II		TOTAL II	
TOTAL GENERAL		TOTAL GENERAL	